

Bulletin de l'Association des démographes du Québec



Politiques de population et mesures sociales

Michel Perreault

Volume 3, numéro 3, 1974

Année mondiale de la population

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305760ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305760ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perreault, M. (1974). Politiques de population et mesures sociales. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 3(3), 28–49.
<https://doi.org/10.7202/305760ar>

1- CE QU'EST UNE POLITIQUE DE POPULATION:

Plusieurs phénomènes sociaux ont des influences sur le volume de la population ainsi que sur sa composition et sa répartition; à leur tour, le volume, la composition et la répartition de la population ont des conséquences sur les façons de vivre de la population ainsi que sur la qualité de sa vie.

Même si un gouvernement ou une collectivité n'a pas de "politique" définie en ce qui concerne la population, plusieurs de ses interventions ont une incidence en ce domaine: exemple: l'immigration a contribué pour 1/3 de l'augmentation de la population au Canada durant des décennies, la diminution de la mortalité attribuable aux progrès médicaux a provoqué une augmentation rapide de la population dans plusieurs pays dits sous-développés.

Le rôle d'un gouvernement, qui doit être l'instrument que se donne une collectivité pour assurer son développement, devrait être d'examiner les conséquences de ses interventions, de corriger s'il y a lieu le cours des phénomènes afin d'en prévoir les résultats. Une politique de population peut donc être définie comme " des mesures législatives, des programmes administratifs et toute autre action gouvernementale destinés à changer ou modifier les tendances démographiques actuelles en vue d'atteindre un développement optimum " (Eldridge, H.T: Encyclopédie Internationale des Sciences Sociales).

Changer ou modifier en vue d'un développement optimum implique que le gouvernement et la collectivité s'interrogent sur les sens qui doit être donné au développement car il n'existe pas de critère absolu pour délimiter l'optimum: celui-ci est sujet aux aspirations et décisions de ceux qui forment la collectivité.

Donc une politique de population dépasse largement le cadre étroit d'une politique démographique et réfère à l'ensemble des finalités d'une collectivité: elle doit conditionner plusieurs politiques. (politique de sécurité sociale, politique familiale, politique d'éducation, de main d'oeuvre, etc.) Ainsi la préparation de la déclaration du Canada à la prochaine conférence de Bucarest sur les politiques de population implique actuellement 15 ministères fédéraux.

2- LES LIENS ENTRE UNE POLITIQUE DE PLANNING DES NAISSANCES ET UNE POLITIQUE DE POPULATION:

Avant d'aborder la question d'une politique de population, il nous apparaît nécessaire de préciser les liens entre une telle politique et le planning des naissances.

(1) Document de travail. Ce texte est reproduit grâce à la collaboration et à l'autorisation de Michel Perreault

Le planning des naissances est pour nous un "ensemble d'attitudes et de comportements visant à obtenir le nombre optimum d'enfants compte tenu du projet individuel, conjugal et familial". Planifier les naissances fait donc appel à un choix quant à la possibilité d'avoir ou non un enfant en fonction du pourquoi mettre au monde un enfant dans les conditions actuelles et prévisibles du couple. Même si la réalité est que le planning des naissances a permis de diminuer le nombre total des naissances puisqu'il a pris place dans une société où le nombre optimal d'enfants était relié aux seules capacités physiologiques du couple, le planning des naissances n'a pas pour objectif de limiter les naissances ou de les augmenter mais bien de permettre aux couples un choix libre, responsable, quant à la possibilité de mettre au monde un enfant. Dans cette optique, planifier les naissances peut vouloir dire décider et prendre les moyens nécessaires pour ne jamais avoir d'enfants, ou pour avoir un nombre précis d'enfants selon un espace-temps défini; utiliser les ressources nécessaires pour mettre au monde un enfant (examens et techniques à utiliser dans les cas de stérilité) ou pour ne plus jamais avoir d'enfant (stérilisation).

Ces choix à effectuer se situent dans le contexte d'une vie sexuelle qui devrait être une source d'épanouissement pour les individus car la conception d'un enfant passe par l'expression de la sexualité, même si, grâce au planning des naissances, l'exercice de la sexualité du couple n'est plus nécessairement lié à une possibilité de grossesse. Ces choix se situent aussi dans le contexte du couple car cela se fait à deux même si une seule personne assume trop souvent toutes les conséquences d'une grossesse: le planning des naissances devrait être l'oeuvre de deux personnes, d'un couple, quelle que soit la permanence du lien envisagée par ce couple dans le temps.

Le rôle de la Fédération et de tous ceux qui offrent des services en planning des naissances est donc d'aider les couples à réaliser leur projet en termes d'enfants, ce qui présuppose souvent une intervention auprès d'eux pour les aider à préciser davantage leur projet.

Cependant, il ne nous appartient pas de promouvoir des normes pour aider à l'élaboration de ces projets. Ce rôle appartient à l'ensemble de la collectivité qui peut décider de mesures à prendre pour influencer les projets des couples.

Nous constatons qu'actuellement la collectivité québécoise et canadienne n'a pas défini d'objectifs à atteindre pour les couples: c'est pourquoi nous désirons qu'elle s'interroge à ce sujet. D'autre part, nous constatons qu'il n'y a pas d'éléments définis par la collectivité pour aider les couples à réaliser leur projet. Nous proposerons donc des recommandations à ce chapitre.

Enfin nous affirmons qu'une politique complète en planning des naissances doit nécessairement faire partie de toute politique de population, quels que soient les objectifs (diminution, stabilisation ou augmentation des naissances) d'une telle politique de population. En effet, le planning des naissances est un service qui doit être offert à tous les couples quel que soit leur projet et quels que soient les objectifs de la collectivité. Un exemple peut nous permettre de mieux comprendre: une collectivité "A" peut décider d'utiliser des mesures pour augmenter les naissances et choisit comme une de ces mesures d'interdire la distribution des services en planning des naissances: cette collectivité, si elle atteint son objectif (et rien n'est moins sûr en ce domaine) le fera au détriment de la santé physique et mentale de la population en condamnant les gens à utiliser des méthodes peu efficaces et souvent contraignantes pour l'épanouissement du couple ou à utiliser l'avortement clandestin. Une collectivité "B" qui poursuit le même objectif d'augmenter les naissances pourra atteindre son objectif tout en favorisant le planning des naissances.

La Fédération considère que le planning des naissances a trop été jusqu'à maintenant, de par la volonté ou non de ses promoteurs, identifié à "limitation des naissances". Pour le Québec, par exemple, cela s'explique de par son contexte: Planifier les naissances a pu facilement vouloir dire limiter les naissances des couples (dont c'était d'ailleurs le désir) parce qu'au paravant il n'y avait aucune planification, donc fécondité très élevée parce que laissée entre les mains de la seule nature biologique. Nous constatons que "planning des naissances" veut trop souvent dire "limitation des naissances" pour la majeure partie de la population:

La Fédération s'engage à promouvoir la véritable signification du planning des naissances et cela de façon consciente et délibérée et demande à tous ceux qui ont ou auront à offrir des services en planning des naissances de faire de même. Toute action liée à des objectifs de population devrait être faite parallèlement aux actions en planning des naissances et être présentée comme telle vis-à-vis la population.

Dans cet ordre d'esprit, nous désirons faire les recommandations suivantes:

La Fédération du Québec demande:

- 1- à tous les mouvements de planning des naissances du monde d'adopter une définition conforme à celle que nous présentons et d'appliquer cette définition dans toutes les actions qu'elles entreprendront.

- 2- à tous les gouvernements du monde de reconnaître l'accès à des services en planning des naissances comme droit fondamental des individus, conformément à la résolution adoptée par les Nations-Unies.

Par la même occasion, nous dénonçons la récente décision du gouvernement de l'Argentine d'interdire l'exercice du planning des naissances sur son territoire, car cette décision est contraire aux libertés de l'homme et pénalisera lourdement les couches défavorisées de ce pays tout en permettant aux seuls "riches" d'avoir accès clandestinement aux services. (Cf: IPPF news, Mai 1974)

- 3- à tous les mouvements de planning des naissances ainsi qu'à tous les organismes publics ou privés de ne pas présenter un programme de planning des naissances comme un programme de contrôle de la population, que ce contrôle aille vers une augmentation ou une diminution des naissances.
- 4- à tous les organismes de recherche sur les moyens de contrôle de la fécondité de ne pas concentrer les recherches sur des moyens de contrôle post-conception (telles les études sur les prostaglandines) mais de concentrer les recherches sur des moyens qui jouent avant la conception et font ainsi appel à la responsabilité des individus.
- 5- à tous les organismes de recherche sur les moyens de contrôle de la fécondité d'accorder plus d'importance qu'actuellement à des études sur les moyens "biologiquement naturels" de planifier les naissances sans pour autant négliger les études sur les moyens "artificiels". Ces études doivent porter autant sur les moyens à être utilisés par les hommes que ceux à être utilisés par les femmes.
- 6- à tous les gouvernements qui adoptent des politiques de population, de ne pas considérer l'avortement comme un moyen de contrôler la population.

Plus concrètement, la Fédération du Québec pour le planning des naissances demandera à la Fédération pour la planification familiale du Canada, lors de son assemblée générale à Calgary de:

- 1- modifier ses objectifs actuels de façon à placer comme premier objectif la promotion du planning des naissances tel que défini précédemment et de formuler les 2 autres objectifs qui concernent les politiques de population de la façon suivante:
"Promouvoir l'éducation des citoyens canadiens aux questions de population et l'adoption par la collectivité d'objectifs de population".

- 2- ne laisser apparaître dans le titre de son bulletin officiel aucune référence à la question de population et n'accorder du contenu de ce bulletin à cette question qu'occasionnellement.
- 3- de clarifier davantage la philosophie qui guide ses actions en ce domaine tant au niveau national qu'international.

3- UNE POLITIQUE DE POPULATION POUR LE QUEBEC

De par sa vocation, la Fédération concentre ses activités au Québec et cela explique la primauté qu'elle accorde à l'établissement d'une politique de population pour le Québec; comme la collectivité québécoise fait partie intégrante de la collectivité canadienne, une politique pour le Québec doit tenir compte des interactions possibles avec le développement de la collectivité canadienne.

- historique de la population au Québec

Les Québécois ont connu, jusqu'à récemment, un taux de fécondité des plus élevés: les taux du Québec étaient les plus élevés du Canada et certaines données indiquent que la fécondité des canadiens-français fut l'une des plus élevées, sinon la plus élevée, de tous les peuples de l'histoire. Cette sur-fécondité, prônée de façon consciente, délibérée, par les élites politiques et religieuses du Québec, avait pour but d'assurer la suprématie de la langue française et de la foi catholique romaine du peuple canadien-français, minoritaire au sein d'un continent anglophone et largement protestant. De façon concrète, cette sur-fécondité a réussi à conserver en faveur du Québec une balance positive par rapport au reste du Canada en ce qui concerne l'accroissement de population, même si le reste du Canada connaissait un plus grand apport provenant de l'immigration.

Depuis le début des années 60, cette situation est complètement renversée: le Québec a connu une diminution radicale de son taux de natalité au point d'afficher depuis quelques années le plus faible taux brut de natalité de toutes les provinces canadiennes. Cette chute de la natalité, qui suit le mouvement général nord-américain mais en l'accentuant, inquiète de plus en plus certains secteurs de la population, par suite particulièrement des implications politiques qu'elle comporte: en effet, la majorité québécoise francophone voit son importance relative au sein de la population canadienne ainsi que de la population québécoise, diminuer par suite 1) de son faible taux d'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) 2) de l'intégration des immigrants à la culture anglophone minoritaire au Québec: en effet

près de 75% des immigrants choisissent la culture anglophone: 3) du faible volume de l'immigration québécoise comparativement à l'ensemble de l'immigration canadienne. 4) de l'assimilation des francophones par les anglophones.

On aurait pu croire que la diminution du taux brut de natalité faussait la perception de la réalité car le taux brut est un indice du moment, à court terme, et n'indique pas nécessairement le résultat à long terme, résultat qui se traduit par la taille finale de la famille québécoise. "Le taux brut de natalité, qui constitue la plus simple mesure du mouvement des naissances dans une population constitue dans les faits l'indice de fécondité le moins significatif, en autant que nous nous intéressons aux véritables changements qui se produisent. En d'autres mots, il est influencé par tellement de facteurs qu'il est impossible d'interpréter avec justesse la situation si on ne s'en tient qu'à lui...; en comparant les mesures selon les périodes avec les mesures selon les cohortes, il devient clair que les variations apparaissant dans la fécondité sont dues principalement à des changements dans l'espacement des naissances. Plus particulièrement, nous désirons souligner que le récent déclin de la fécondité maritale, observé de 1959 à 1967, résulte principalement de naissances différées, bien qu'il semble y avoir une nette évidence d'une réduction dans la taille de la famille au Canada (Jacques Henripin et Jacques Légaré, du département de démographie de l'Université de Montréal: "Recent Trend in Canadian Fertility, in Revue canadienne de sociologie et anthropologie, 8/2/71, pp 117-118, Traduction libre).

- Situation actuelle:

Le relevé de recherche le plus récent du démographe Jacques Henripin indique cependant une réduction radicale de la taille finale de la famille au Québec: en effet, les femmes mariées interrogées lors d'une enquête estimaient leur descendance finale ainsi:

TABLEAU I

Descendance finale, selon prévisions de l'enquête Henripin, 1971.

Génération	Age approximatif	Nombre d'enfants déjà nés	Descendance finale	Descendance finale corrigée
1926-30	40-44 ans	3.61	3.69	----
1931-35	35-39 ans	3.39	3.49	----
1936-40	30-34 ans	2.64	3.18	----
1941-45	25-29 ans	1.61	2.88	2.77
1946-50	20-24 ans	0.97	2.80	2.43
1951-55	15-19 ans	0.93	2.89	2.12

(Source: Henripin, Jacques: Fécondité récente et prochaine de la province de Québec, conférence au 41 ième congrès de l'ACFAS, reproduite dans le Bulletin de L'Association des démographes du Québec, Volume 2 Numéro spécial 1, Novembre 1973, pp 118-120)

Comme les femmes de 15 à 29 ans ne sont pas toutes mariées et que celles qui le sont à cet âge présentent normalement une fécondité finale plus grande que celles qui ne le sont pas encore, la descendance finale de ces générations de femmes a été corrigée comme nous le constatons à la lecture de la dernière colonne.

Si cette prévision s'avère exacte - et les prévisions dans ce domaine doivent être prises pour ce qu'elles sont: - des prévisions - la génération des femmes qui sont âgées de 15 à 29 ans actuellement n'assurerait pas son renouvellement puisque 2.12 enfants est inférieur au 2.5 enfants qui sont nécessaires au renouvellement des générations, compte-tenu des taux de mortalité et de nuptialité actuels.

D'autre part, l'immigration québécoise ne représente que 15% de l'immigration totale canadienne en 1972, le nombre total d'immigrants accueillis au Québec cette année-là ayant été même surpassé par celui de la Colombie-Britannique. (Voir tableau II)

TABLEAU II

Immigration, Québec - Canada, 1968-1972.

Année	Immigration au Québec	Immigration au Canada	Pourcentage d'immigrants au Québec par rapport au Canada
1972	18,592	122,006	15%
1971	19,222	121,900	15%
1970	23,261	147,713	15%
1969	28,230	161,531	17%
1968	35,481	183,974	20%

(Sources: données du Ministère de l'immigration du Canada.)

Ces données, qui pourraient être complétées par des statistiques sur les migrations nettes que nous ne possédons pas, suffisent largement à montrer que l'importance relative de la population du Québec par rapport à celle du Canada diminue de façon sensible et continuera de diminuer selon les prévisions actuelles.

Qu'en est-il de l'importance des québécois francophones par rapport aux Québécois anglophones?

Le recensement de 1971 indique un gain net des usagers du français de 1,600 alors que les usagers de l'anglais réalisent un gain net de 87,000 personnes.

On nous a habitué depuis des années à penser que ce gain de l'anglais était dû en totalité à l'intégration des immigrants à la langue anglaise: cela est vrai en partie puisque 75% des représentants du tiers-groupe linguistique ont opté pour l'anglais comme langue d'usage au foyer contre 25% pour le français, ce qui représente un gain net de 21,800 nouveaux usagers du français provenant de l'immigration. Cependant, ce gain est quasi annulé par une perte de 20,000 francophones non-immigrants qui ont opté pour l'anglais comme langue d'usage au foyer, ce qui donne le gain net mentionné plus haut de 1,600 personnes. (Tous les chiffres mentionnés ici concernent la région métropolitaine de Montréal et sont tirés d'un article de Charles Gastonguay; à partir d'une étude du recensement de 1971 par rapport à celui de 1961. Le Droit, 30 mars 1974). On peut donc affirmer que le problème des immigrants, pour

être réel, n'en est pas moins un problème secondaire : les francophones eux-mêmes s'assimilent au groupe anglophone. Cependant l'analyse mérite d'être poussée plus avant en ce qui concerne ce tiers-groupe linguistique: si nous divisons ce tiers-groupe en deux parties, les italiens par rapport aux autres (grecs, allemands etc...) nous constatons que 50% des italiens ont opté pour le français alors que seulement 17% des "autres" l'ont fait. Cependant ce phénomène serait en train de se transformer radicalement car, si 60% des italiens de 25 ans et plus ont opté pour le français, 63% des moins de 25 ans ont opté pour l'anglais et cette proportion atteint même 70% chez les 10-14 ans. Selon l'auteur de l'article dont nous nous inspirons, ces résultats seraient d'ores et déjà imputables à l'influence de la loi 63. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que le groupe italien réunit la moitié des effectifs scolaires du tiers-groupe linguistique dans le Montréal Métropolitain.

4- OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES POUR LE QUEBEC:

La détermination de deux objectifs devrait être tracée par la collectivité québécoise selon nous:

A. Suprématie du français plutôt que de l'anglais au Québec:

La collectivité québécoise doit décider si elle se fixe pour objectif une diminution graduelle de la culture francophone au profit de l'anglophone ou, au contraire, l'amélioration de la position majoritaire de l'élément francophone ou, à tous le moins, sa stabilisation.

Nous croyons que le Québec devrait viser à une amélioration immédiate de la position des francophones à l'intérieur du Québec et nous recommandons au gouvernement du Québec:

- 1- le retrait immédiat de la loi 63 dite de la liberté de choix de la langue d'enseignement et son remplacement par une loi qui obligerait les francophones ainsi que les nouveaux immigrants (tous les résidents du Québec sauf les anglophones et les déjà anglicisés) à choisir le français comme langue d'enseignement.

Un tel geste ne comporte aucune portée discriminatoire et doit être perçu comme un geste normal dans une collectivité normale qui se respecte.

- 2- l'établissement d'une législation complète sur la question de la langue au niveau du travail et du commerce. Cette législation devrait être élaborée à partir d'une politique intégrale de la langue comportant des mesures administratives aptes à rendre le français seule langue officielle et seule

langue de travail acceptée au Québec. Une telle législation ne devrait pas être purement incitative mais, comme toute loi digne de ce nom, être coercitive et comporter des mécanismes souples mais non moins efficaces de contrôle.

Ces recommandations se situent dans la seule direction acceptable pour améliorer la position des francophones et nous ne recommandons aucune mesure pour augmenter les naissances en fonction de cet objectif.

B. Le degré d'accroissement démographique au Québec selon l'établissement des politiques visant à l'amélioration de la qualité de vie:

Le degré d'accroissement démographique comporte des implications capitales pour une collectivité et celle-ci devrait s'interroger sur la nécessité d'influencer ce degré d'accroissement et selon quels objectifs.

Bien qu'il soit difficile de prévoir l'évolution de l'accroissement démographique de façon certaine, la collectivité québécoise doit s'interroger, et cela dès maintenant, sur les conséquences prévisibles du degré d'accroissement et sur les moyens d'influencer le degré prévu d'accroissement.

Pour essayer de saisir de façon globale les implications actuelles, nous pouvons délimiter trois champs d'hypothèses.

a) accroissement naturel nul:

Si les familles québécoises des générations 15 à 24 ans obtiennent une descendance finale qui permette uniquement le renouvellement de leurs générations (naissances = décès) le nombre absolu de population continuera de s'accroître durant quelques décennies pour en venir à ce stabiliser, à moins que le bilan migratoire net soit positif et permette un accroissement minime réel de la population.

Les principaux phénomènes prévisibles seraient: a - baisse des effectifs scolaires par rapport au niveau actuel; b - transformation de la structure d'âge qui présenterait comme principale caractéristique une augmentation graduelle des citoyens plus âgés proportionnellement aux autres groupes d'âge:

c - une réduction proportionnelle de la main-d'oeuvre active qui se traduirait par un manque de main d'oeuvre s'il n'y a pas transformation concomitante de la structure industrielle et un poids fiscal énorme pour la main d'oeuvre active si les mécanismes fiscaux demeurent inchangés.

Pour le Québec, l'enjeu de sa représentation au sein de la population canadienne variera selon deux facteurs: a - l'accroissement naturel dans les autres provinces canadiennes; b - son propre bilan migratoire net par rapport à celui du reste du Canada. Aux mêmes taux en a) et b) dans l'ensemble du Canada qu'au Québec, la représentation québécoise ne varie pas.

Quels seraient les avantages et les désavantages prévisibles pour l'ensemble de la collectivité québécoise? Il est difficile de se prononcer sur cette question et les réponses sont en général liées davantage à des "valeurs" sociales qu'à des valeurs d'ordre scientifique. Globalement on peut affirmer que le principal avantage pourrait être une amélioration de la qualité de vie par suite de la baisse graduelle de la demande quantitative de services (moins d'investissements dans le secteur scolaire, dans les programmes d'aide sociale, etc) mais cette amélioration ne sera efficiente que si la philosophie même de l'organisation sociale est changée: en effet, nous refusons d'attribuer la détérioration de l'environnement et de la qualité de vie à l'accroissement de population. Ce phénomène est dû à notre mode actuel de production et de consommation: même si la population s'accroît faiblement, si des mesures anti-pollution ne sont plus appliquées et si la consommation continue d'être de plus en plus débridées, la détérioration de l'environnement continuera. S'il n'y a pas de changement dans notre stratégie de développement économique, les métropoles deviendront de plus en plus gigantesques et nous devons fermer les régions éloignées. Ces quelques exemples suffisent pour démontrer que l'objectif d'un accroissement nul de population (Zéro Population Growth) peut facilement devenir une panacée à tous les maux s'il n'y a pas transformation au sein des valeurs et de l'organisation sociales.

b - accroissement naturel négatif:

Si la descendance finale des jeunes familles d'aujourd'hui se situe en bas du seuil de renouvellement, le volume global continuera de croître mais sur une moins longue période et nous atteindrons rapidement un volume stationnaire: puis le volume de population ira en décroissant, dans l'hypothèse complémentaire d'un bilan migratoire nul. Le volume pourra s'accroître faiblement si le bilan migratoire net est positif.

La question de la représentation québécoise au sein de la population canadienne se pose dans les mêmes termes que dans la première hypothèse.

Les avantages, s'il y en a en fonction du changement nécessaire des valeurs et de l'organisation sociales, nous apparaissent les mêmes que dans la première hypothèse mais nous croyons que les désavantages - vieillissement de la structure d'âge, pénurie de main d'oeuvre active, charge fiscale énorme pour cette main d'oeuvre active etc... seraient accentués suite à la rapidité des changements au niveau démographique.

Une telle hypothèse, prônée scièmement par certains groupes alarmés face à l'épuisement des ressources mondiales, ne se justifie pas selon nous ni au Québec, ni au niveau international; les extrapolations du Club de Rome, par exemple, ne nous apparaissent pas fondées car on néglige les dangers, inhérents à l'utilisation de toute méthode exponentielle et on projette un monde sans transformation, ce que l'histoire a déjà démontré comme démarche fautive dans le cas de Malthus.

c - accroissement naturel positif:

Si la descendance finale des jeunes familles d'aujourd'hui se situe à un niveau supérieur au seuil de renouvellement, le volume de population continuera de s'accroître indéfiniment, selon un taux de progression qui variera selon l'ordre de grandeur de l'accroissement naturel et du bilan migratoire net.

La représentation au sein de la population canadienne varierait selon l'évolution des taux a) et b) dans le reste du Canada.

Les avantages ne peuvent être évalués que de façon philosophique: selon certains, comme le démographe Alfred Sauvy un accroissement est souhaitable afin de garder un esprit créateur à la collectivité qui a à faire face au défi des nouvelles générations. Les transformations peuvent se faire avec moins de heurts. Les désavantages apparaissent surtout comme conditionnés par le changements des valeurs et de l'organisation sociale il est clair que, si les modes de production et de transformation n'évoluent pas de façon positive au niveau du globe, le monde se dirige vers une catastrophe dont l'arrivée ne serait qu'accélérée par l'accroissement de population.

Les objectifs devant guider les options à faire selon ces trois hypothèses devraient être axés sur l'amélioration de la qualité de vie et les seules personnes susceptibles d'exprimer les véritables facettes de la qualité de vie sont les citoyens du présent: c'est à eux qu'il appartient de fixer des objectifs selon leurs aspirations.

Voici des recommandations qui pourraient aider selon nous la collectivité québécoise à faire un choix - si elle désire faire ce choix - face aux différentes possibilités d'accroissement démographique:

Nous recommandons:

au gouvernement du Québec de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, une structure responsable de l'élaboration d'une politique de population pour le Québec:

a - objectifs de cette structure:

- 1 - d'étudier la situation actuelle de l'accroissement démographique au Québec en s'attardant spécialement sur:
 - a - les prévisions possibles pour l'avenir de la descendance finale des générations actuelles:
 - b - la situation actuelle des couples qui veulent réaliser leur projet de mettre au monde des enfants: en ont-ils plus ou moins que prévu et pourquoi?
 - c - quelle est l'influence des politiques actuelles sur leur projet en termes d'enfants et sa réalisation;
 - d - quelles mesures pourraient être prises pour modifier les projets des couples selon les objectifs fixés par la

collectivité. d - quelles sont les perspectives au niveau migratoire en tenant compte des perspectives canadiennes. (Note: le Québec devrait adopter des positions fermes quant au livre vert sur l'immigration canadienne promis pour bientôt par le ministre de l'immigration nationale du Canada). e - quels objectifs devraient poursuivre l'immigration québécoise et selon quels moyens.

Ces études et les orientations prises devraient nécessairement tenir compte des variations qui peuvent être enregistrées entre les différentes classes socio-économiques: compte-tenu du respect envers les citoyens défavorisés qui ont droit à une liberté pleine et entière, les études devraient tenir compte du fait que les situations et les choix s'y présentent différemment.

- 2 - a - d'étudier les objectifs de qualité de vie que poursuivent les citoyens; b - d'examiner les politiques actuelles pour voir si elles sont conformes à ces aspirations de vie; c - corriger les politiques actuelles pour les rendre conformes à ces aspirations et développer les nouvelles politiques nécessaires à cette fin. Ces études impliqueraient différents ministères et pourraient en impliquer plusieurs à la fois.

b - fonctionnement de cette structure:

Nous ne pouvons suggérer pour l'instant de forme idéale mais cette structure devrait idéalement:

- 1 - permettre un travail cohérent et efficace dont les résultats soient vite connus du public.
- 2 - permettre des prises de décisions réelles au niveau de l'ensemble du gouvernement et à ses différents paliers.
- 3 - être fondée sur la participation des citoyens qui seraient consultés et devant qui on serait directement responsable des décisions.

Nous invitons tous les citoyens, groupes et organismes intéressés par l'élaboration d'une politique de population.

- 1 - à s'interroger dès maintenant sur les questions en jeu.
 - 2 - à établir des mécanismes précis d'éducation du public, tant scolaire que non-scolaire.
 - 3 - à former un front commun pour une politique de population afin de voir prioritairement à ce qu'une structure gouvernementale soit mise en place et que cette structure respecte les volontés des citoyens.
- Nous recommandons l'établissement d'une structure politique comparable au niveau canadien.

5- OBJECTIFS A ATTEINDRE DE FACON PRIORITAIRE AU QUEBEC.

La Fédération, à ce stade-ci, ne veut pas préjuger du choix d'objectifs que devrait faire la collectivité. Cependant, comme le rôle de la Fédération est d'aider les couples à réaliser leurs projets en termes d'enfants, la Fédération ne désire pas que le planning des naissances devienne une panacée face à l'absence de politiques actuelles pour aider les couples à réaliser leurs projets.

Les mesures que nous recommandons peuvent avoir un effet sur l'accroissement démographique au Québec: cet effet est difficile à évaluer et devrait l'être par la structure dont nous venons de recommander la création. Nous croyons néanmoins que ces mesures sont vitales pour l'amélioration immédiate de la qualité de vie des québécois d'aujourd'hui et de demain: c'est pourquoi, selon les principes suivants:

- a - la collectivité doit améliorer la qualité de vie des citoyens d'aujourd'hui si elle désire que la qualité de vie des générations à venir s'améliore sans cesse.
- b - l'enfant constitue la première richesse d'une collectivité et les mesures prises à son égard détermineront le potentiel futur de la collectivité.

- c - l'enfant, même s'il est sous la responsabilité première des parents, doit être de plus en plus considéré comme étant sous la responsabilité conjointe parents-collectivité. La responsabilité parentale ne doit pas être un prétexte de non-intervention de la collectivité.

Nous recommandons des actions prioritaires dans les champs d'activités suivantes:

1 - le développement économique:

Le gouvernement du Québec devrait développer une vigoureuse stratégie de développement économique: la politique actuelle d'encouragement à l'entreprise privée ne nous apparaît pas suffisante et ses effets risquent d'être désastreux à long terme, tels une croissance montréalaise qui étouffe les autres régions du territoire, le maintien et le renforcement d'une structure industrielle dépassée qui maintient un taux de chômage quasi-épidémique de 8% sans compter les dépendants de l'aide sociale qu'elle crée. Une politique de développement économique devrait être définie selon les orientations suivantes:

- 1 - développer au maximum les régions autres que Montréal en fortifiant les pôles secondaires;
- 2 - développer l'industrie de transformation de nos richesses naturelles par des mesures coercitives s'il le faut;
- 3 - favoriser les ré-investissement des entreprises étrangères qui s'auto-financent à même le capital-épargne québécois.
- 4 - contribuer au développement des entreprises fondées sur le coopératisme et la participation populaire.

Nous constatons qu'actuellement la croissance économique à tous prix devient la justification de tout alors que la croissance économique n'est qu'un des moyens pour une société d'atteindre son objectif d'épanouissement des citoyens.

2 - changements dans les orientations de l'aide sociale:

L'aide sociale, telle que définie et appliquée actuellement, semble maintenir une partie de plus en plus grande

de la population dans un état de dépendance. L'aide sociale devrait être réorientée vers des objectifs qui permettraient aux dépendants de se libérer de cette dépendance ainsi qu'à la grande proportion de citoyens qui se situent très près du seuil de pauvreté de ne pas être bientôt les prochains dépendants. Des redéfinitions en ce sens semblent se préciser et devraient être encouragées. Le régime de revenu minimum garanti devrait être mis en vigueur le plus rapidement possible.

3 - politique agricole prioritaire:

Des mesures urgentes s'imposent non seulement pour améliorer l'infrastructure agricole nécessaire à de bonnes conditions de vie, actuelles et futures, mais aussi pour empêcher toute spéculation foncière sur les terres arables situées à proximité des grands centres. Des mesures devraient être prises pour empêcher les "citadins-fermiers" de ralentir le développement agricole.

4 - développement d'une santé préventive:

Le concept s'impose de plus en plus mais ne doit pas demeurer dans l'ordre des souhaits.

A l'intérieur de ce concept de santé préventive, le planning des naissances doit être développé de façon prioritaire non seulement selon son aspect contraceptif mais aussi d'aide à la réalisation d'une fécondité désirée. A ce chapitre, les mesures suivantes pourraient être prises:

- développement accéléré de services spécialisés pour les cas de stérilité, avec une accessibilité réelle pour tous les citoyens.
- développement accéléré de services spécialisés pour les grossesses à risque élevé.
- lutte intensive contre les maladies vénériennes pour limiter au maximum les risques de stérilité future.

5 - développement d'une politique familiale:

Les interventions du gouvernement, particulièrement du ministère des affaires sociales, semblent axées sur des interventions sectorisées au niveau des familles. Bien que nous soyons d'accord avec une telle approche au niveau du MAS, il serait selon nous nécessaire d'élaborer les fondements d'une politique familiale au niveau de l'ensemble du gouvernement. Certains éléments d'une telle politique devraient être étudiés et développés prioritairement étant donné leur incidence sur le choix d'avoir un enfant et sur le développement même de l'enfant.

1 - charge financière des enfants:

La société **doit** prendre conscience du fait que les parents acceptent de lourdes charges financières en mettant au monde des enfants. Alors que dans le passé les enfants ne constituaient pas un coût net pour les parents puisqu'ils apportaient très tôt leur contribution économique à la famille (particulièrement dans la classe agricole), ils constituent maintenant une charge financière très lourde pour les parents en n'étant que de purs consommateurs durant une période qui tend de plus en plus à se prolonger. Devant cet état de fait, nous croyons que les parents devraient être aidés davantage et être moins pénalisés par rapport à ceux qui n'ont pas d'enfants. Précisons que nous n'en avons pas contre ceux qui choisissent de ne pas avoir d'enfants!

'Nous félicitons le M.A.S. d'avoir révisé sa politique d'allocations familiales (qui en aurait fait une mesure d'aide sociale) en lui conservant son caractère universel et d'avoir indexé les allocations au coût de la vie : des mesures devraient être étudiées pour remplacer de façon plus adéquate le régime de déductions d'impôt pour chaque enfant à charge (abrogé au Québec en 1967 et encore en vigueur au niveau canadien) . Le régime de crédits d'impôt négatifs décroissant en fonction des revenus semble une voie positive à explorer .

Comme c'est au niveau collégial et universitaire que les enfants sont cause d'une plus lourde charge financière pour les parents, le système de prêts-bourses du ministère de l'éducation devrait être révisé de façon à permettre la scolarisation désirée sans apporter de charge financière trop lourde aux parents.

2 - la garde des enfants:

Devant l'urgence de la situation (fermeture des garderies populaires à la fin mai) nous demandons au ministère des affaires sociales de commencer dès maintenant à instaurer un régime public de garderies selon les principes énoncés par le comité de liaison des garderies populaires. (1)

3 - le statut de la femme:

Une des transformations les plus positives de ce siècle nous apparaît s'opérer dans la définition du rôle de la femme dans nos sociétés. Des mesures doivent être prises afin d'assurer:

- a - un congé de maternité et de paternité payé. (Le congé actuel de maternité assumé par l'assurance chômage devrait être prolongé de 8 semaines à 12 semaines après l'accouchement.
- b - une rémunération équitable à celle (mère) ou celui (père) qui a la charge de s'occuper des enfants et du foyer, selon le principe que tout travail socialement utile devrait être rémunéré.
- c - une portée effective aux lois accordant la parité des salaires entre l'homme et la femme, à compétence et statut égaux.
- d - de plus, nous lançons un appel au monde du travail afin qu'il assure un statut égalitaire à la femme par rapport à celui de l'homme. Enfin, notre système d'éducation devrait viser dès maintenant à changer les mentalités en cessant de transmettre des modèles qui accentuent encore beaucoup trop la différence entre les rôles masculins et féminins. Les parents devraient être sensibilisés à cet égard.

4 - Développement de l'enfant:

Des programmes éducatifs aptes à aider les parents dans la difficile tâche de socialisation des enfants devraient être élaborés rapidement par le ministère de l'éducation et être facilement accessibles aux parents.

(1) Voir à ce propos "les recommandations du Comité de liaison des garderies populaires à propos du document de travail sur les services de garde des enfants au Québec." M.A.S.

5 - Unité familiale:

Afin d'améliorer la qualité de la vie familiale et, aussi, remédier à l'augmentation rapide des divorces et bris de foyers, des mesures devraient être prises:

a - au niveau préventif:

- 1- Implantation d'un programme d'éducation à la vie familiale dans les institutions du ministère de l'éducation.
- 2- Financement conjoint par le réseau des Affaires sociales et du ministère de l'éducation des cours de préparation à la "vie à deux".
- 3- Mise sur pied des Services d'Aide au Couple à la Famille (SACF) dans tous les CLSC, services tels que définis dans le mémoire de mars 1973 des Organismes familiaux Associés du Québec (OFAQ).
- 4- Mise sur pied d'un programme d'animation familiale au niveau des CLSC en collaboration avec les mouvements familiaux.

Un des meilleurs moyens d'améliorer les conditions de vie de la famille d'aujourd'hui nous semble être un tel programme d'animation qui permettrait aux familles d'échanger, de mener ensemble des actions constructives et d'établir des services communautaires à la famille. Ce programme nous apparaît prioritaire au point de demander son établissement par les Centres de Services Sociaux (CSS) en attendant l'implantation des CLSC.

b - au niveau curatif:

La loi sur le divorce devrait être modifiée pour devenir moins répressive et plus compréhensive. Des mécanismes légaux doivent être développés pour mettre fin à la situation actuelle où trop souvent les enfants deviennent les otages des parents en conflit.

- Concurrément, l'institution d'une régie gouvernementale pour récupérer du conjoint la pension alimentaire pour la femme et les enfants ou pour assurer une telle pension si le conjoint est dans l'incapacité de payer nous apparaît d'ores et déjà nécessaire car ce sont les enfants qui ont le plus souvent à assumer avec la mère une diminution drastique des revenus.

6- L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE AU NIVEAU INTERNATIONAL:

Depuis plusieurs années, des cris d'alarme surgissent de partout face à l'accroissement très rapide de la population mondiale.

La Fédération reconnaît que l'accroissement actuel est beaucoup trop rapide dans plusieurs pays qui ne semblent pas réaliser assez rapidement que les conditions ont changé: baisse radicale de la mortalité et des catastrophes (famines, contagions etc...) qui a provoqué une quasi "explosion" de la population. Alors que certains pays affrontent des difficultés inverses par suite d'une trop forte incidence de la stérilité parmi leurs membres, force nous est de reconnaître que la majorité des pays (à l'exclusion de ceux qui ont atteint un faible taux d'accroissement) doivent prendre des mesures énergiques pour limiter l'accroissement des naissances. Nous aimerions donc énoncer les principes suivants au niveau international:

- 1- des politiques de diminution des naissances doivent être incluses à l'intérieur des programmes plus généraux de développement mais ne doivent pas être considérées comme des palliatifs au développement ou le premier moteur du développement.

Au contraire, un développement économique et social rapide nous semble être la condition préalable à toute diminution volontaire des naissances.

- 2- les pays dits développés devraient réviser leurs accords généraux de commerce avec les pays dits sous-développés afin d'aider réellement ces pays.
- 3- les pays dits développés ne devraient pas faire de leurs programmes d'aide aux pays sous-développés un moyen qui sert d'abord à leur propre expansion industrielle et commerciale, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Compte-tenu de l'affirmation de ces principes, la Fédération du Québec pour le planning des naissances:

- 1 - affirme son adhésion entière à la deuxième version du plan mondial d'action sur la population soumis par le Conseil économique et social des Nations-Unies à l'exception des deux principes suivants:

a-(Principe 18):

"Les pays qui veulent agir sur les niveaux de fertilité ne doivent pas le faire qu'à travers des programmes de planning des naissances ----- etc." Ce principe n'est pas conforme à ce qui est, selon nous, une saine vision du planning des naissances.

b-(Principe 21):

"Certains programmes d'aide sociale, tels les allocations familiales et les bénéfices à la maternité, peuvent avoir un effet bénéfique sur la fertilité et peuvent donc être mis en oeuvre quand un tel effet est désiré. Cependant, de tels programmes ne devraient pas, en principe, être établis si l'effet désiré sur la fertilité y est opposé": nous croyons que ces programmes devraient être établis dans tous les cas afin de permettre l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui mettent au monde des enfants.

- 2 - demande au gouvernement du Canada d'adhérer à ce plan mondial, compte-tenu des deux restrictions ci-haut mentionnées, et d'en être un des principaux promoteurs.

La Fédération du Québec pour le planning des naissances continuera à oeuvrer dans le secteur de l'élaboration de politiques de population, parallèlement à ses autres activités.

Elle invite tous les citoyens et groupes du Québec à en faire de même.

Michel Perreault
directeur-général

Fédération du Québec pour
le planning des naissances

Montréal, le 17 mai 1974